

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de séance : 22 AVRIL 2026**

Date de convocation : 17 AVRIL 2026

Date d'affichage : 17 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1<sup>ère</sup> adjointe + LEBBADER D., 2<sup>ème</sup> adjoint + FARENEAU G., 3<sup>ème</sup> adjointe + CHATELLAIN J., 4<sup>ème</sup> adjoint + HAMLAH M., 6<sup>ème</sup> adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

**EXCUSES** : MM. LAINE M., 5<sup>ème</sup> adjointe, qui donne pouvoir CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme FARENEAU G.

***Délibération N° 2026-04-10***

### OBJET

**Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune d'Haveluy  
à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 48/14 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 mai 2014 relative à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté d'agglomération, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que, conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la CAPH aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de Conseillers municipaux élus au sein de chaque Conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire de la CAPH n° 48/14 ci-dessus visée,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants titulaire et suppléant doivent être désignés au scrutin secret. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune d'Haveluy à la CLECT de la CAPH, ainsi qu'il suit :

▪ Élection du représentant titulaire :

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

➤ Nombre de Conseillers municipaux présents :	20
➤ Nombre de votants :	23 (dont 3 pouvoirs)
➤ Nombre d'abstentions :	0
➤ Nombre de bulletins blancs ou nul :	0
➤ Nombre de suffrages exprimés :	23

Ont obtenu :

- Monsieur Driss LEBBADER : 18 voix
- Monsieur Olivier FERMAUT : 5 voix

**Monsieur Driss LEBBADER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant titulaire de la Commune d'Haveluy pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CAPH.**

▪ Élection du représentant suppléant :

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers municipaux présents : 20
- Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de bulletins blancs ou nul : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- Madame Claudine PERTOLDI : 17 voix
- Monsieur Christian RACZYNSKI : 5 voix
- Monsieur Driss LEBBADER : 1 voix

**Madame Claudine PERTOLDI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue représentante suppléante de la Commune d'Haveluy pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CAPH.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

**Gwenaëlle FARENEAU**

Le Maire,

**Jean-Paul RYCKELYNCK**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 28/04/2026

Publiée ou notifiée le 28.04.2026

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,



